

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

Des scrutins tests pour le Bénin

P. 3



Photo /La Croix/ Archives

Les prochaines élections se dérouleront dans un contexte quelque peu difficile. Dès lors, les partis politiques, toutes tendances confondues, les Organisations de la Société civile et tous les citoyens sont appelés à jouer convenablement leur partition

ICI ET AILLEURS

SOUVERAINETÉ BRADÉE
**Le dilemme des
dirigeants africains**

P. 5

DOSSIER

11^e CHAPITRE GÉNÉRAL
DES SŒURS OCPSP
**Une nouvelle
aventure s'ouvre
avec le Christ**

P. 6-7

POINT DE VUE

VERS UNE DÉMOCRATIE
PLURIELLE
**De l'éthique universelle
aux apports africains du
vivre-ensemble**

P. 10



"MOBILE MONEY" EN AFRIQUE

L'épargne décolle, mais le crédit piétine encore

Melchior KOBÀ
AGENCE ÉCOFIN

Le transfert d'argent par "Mobile Money" s'est imposé comme un accélérateur inédit d'épargne pour des millions d'Africains. Mais il lui reste encore à convaincre sur le terrain du crédit, où l'informel domine, malgré les innovations en cours.

La part d'adultes africains possédant un compte *Mobile Money* est passée de 27% à 40% entre 2021 et 2024, soit le taux le plus élevé au monde. C'est ce que révèle le Rapport « *The Global Findex Database 2025: Connectivity and Financial Inclusion in the Digital Economy* » publié en juillet 2025 par la Banque mondiale. Le Rapport révèle que 23% des adultes africains ont épargné via leur compte mobile en 2024 (contre 13% en 2021), tandis que 35% ont déclaré avoir épargné sous forme digitale ou via des institutions traditionnelles. Des pays comme le Ghana, le Kenya, le Sénégal ou l'Ouganda affichent même des taux d'utilisation de la monnaie mobile pour l'épargne, dépassant les 50% chez les adultes, signe d'une appropriation massive du service.

Plus accessible que les réseaux bancaires, le *Mobile Money*



Photo/Agence Ecofin

C'est toujours un plaisir que de recevoir de l'argent sur son portable

facilite l'épargne par petites sommes, la flexibilité des dépôts et retraits chez des agents locaux et une adoption plus inclusive, surtout pour les milieux ruraux et informels.

Épargne oui, mais crédit limité

Malgré ce succès pour l'épargne, l'accès au crédit via le *Mobile Money* demeure très modeste. En 2024, seulement 7% des adultes africains ont emprunté via leur compte mobile, un chiffre

stable par rapport à 2021, alors que près de 59% ont eu recours au crédit (mais essentiellement sous forme informelle : famille, tontine). Dans les grandes économies de *Mobile Money* (Kenya, Ghana, Ouganda), 22 à 32% des adultes ont emprunté via un opérateur mobile, mais ce crédit reste de très faible montant, à court terme, et souvent associé à des taux d'intérêt élevés, limitant l'effet d'entraînement économique global.

Plusieurs facteurs le justifient.

Selon la Banque Mondiale, la réglementation reste prudente, les autorités craignant le surendettement ou la fraude. L'Organisation dénonce aussi des modèles économiques privilégiant le dépôt et le paiement, moins risqués que le crédit. De plus, le Rapport révèle que les clients eux-mêmes hésitent à s'endetter via des plateformes peu connues pour le prêt (méfiance, faible culture financière, simulateurs d'éligibilité trop stricts).

Des innovations et des limites à surmonter

Si quelques *fintech* et plateformes mobiles spécialisées élargissent progressivement l'offre (score de crédit alternatif, nano-crédit pour micro-entrepreneurs), le passage à une offre massive de crédit digital inclusif reste à faire. Le Rapport précise que les pays comme le Kenya ayant une coopération étroite entre opérateurs mobiles, banques et autorités de régulation sont en avance, mais que l'offre avance ailleurs à petits pas.

L'enjeu est désormais de coupler l'accès à l'épargne digitale à des politiques de sensibilisation financière, de protection des usagers (risques d'arnaque, surendettement) et d'innovation réglementaire, pour que l'accès au crédit progresse sans fragiliser les populations déjà vulnérables. Pour la Banque Mondiale, le potentiel du *Mobile Money* en Afrique ne sera vraiment libéré que lorsqu'il contribuera autant à l'investissement productif qu'à la sécurisation de l'épargne. Cela implique de renforcer la confiance et la capacité d'analyse des clients sur les offres de crédit digitalisées, d'améliorer l'interopérabilité entre services et institutions, et d'adapter l'offre de crédit aux réalités économiques locales, tout en minimisant les risques associés.

ÉCOLOGIE
Mon kit de survie

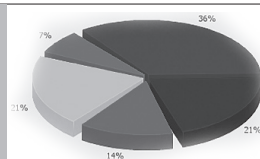
Une centrale agrivoltaïque au Vatican

Souhaité par le Pape François, le projet de centrale agrivoltaïque à Santa Maria di Galeria, près de Rome, afin d'approvisionner l'État de la Cité du Vatican en énergie solaire a été conclu entre l'Italie et le Saint-Siège jeudi 31 juillet à Rome. Son principe repose sur l'installation de panneaux solaires au sein des exploitations agricoles.

C'est une initiative visant à assurer l'approvisionnement énergétique complet de l'État de la Cité du Vatican, mais surtout un symbole de la sensibilisation à la protection de la Création, promue avec force par le Pape François, aujourd'hui relancée par le Pape Léon XIV. Un projet visant à assurer non seulement l'alimentation électrique de Radio Vatican, mais aussi l'auto-suffisance énergétique complète du petit État du Vatican en recourant, comme l'indique une note, à «des solutions qui, en l'état actuel de la science et de la technologie, assureront le plus grand respect possible de la terre, en conciliant au mieux les objectifs de préservation de l'utilisation agricole des terres, de maintien de l'équilibre hydrogéologique de la zone, de réduction au minimum, dans la mesure du possible, de l'impact environnemental et de garantie de la protection du patrimoine culturel, archéologique et paysager».

Il s'agit donc d'un « bon exemple », de la part du Saint-Siège, de «l'engagement commun dans la lutte contre le changement climatique», et de l'investissement dans les énergies renouvelables.

La Rédaction

LE CHIFFRE
DE LA SEMAINE

20.000

Selon des documents officiels de la Société béninoise d'énergie électrique (Sbée), une grande réforme est entamée dans le secteur énergétique depuis le 1^{er} janvier 2024. C'est à cette date que l'Agence béninoise d'électricité rurale et de maîtrise d'énergie a été liquidée. Depuis lors, la Sbée s'occupe de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation des installations électriques.

Dans ce cadre, une douzaine de projets est mise en place pour intensifier l'électrification de toutes les localités du pays. On comprend que la Sbée prévoit une augmentation d'au moins 18% de sa clientèle d'ici 2026, soit 240.000 nouveaux abonnés. D'où l'exécution d'un plan d'urgence sur financement de certains partenaires. Ce plan devrait permettre de raccorder 100.000 clients supplémentaires en cette année 2025. Des efforts, semble-t-il, sont consentis par le Gouvernement à travers la Sbée pour faciliter l'accès à l'énergie à toutes les populations béninoises où qu'elles se trouvent. De ce point de vue, le Projet d'électrification rurale (Péru I & II) retient l'attention. Un programme important visant à structurer le réseau rural. Ceci, en construisant et en réhabilitant des réseaux de basse et moyenne tension dans plusieurs localités du Bénin. La deuxième phase prévoit l'électrification de 420 nouvelles zones rurales. Dans le même temps, il est prévu l'extension dans 150 localités périurbaines, et le raccordement de plus de 91.000 ménages ; tout ceci à un tarif social de 20.000 Fcfa. Beaucoup d'autres projets sont dans le portefeuille de la Société béninoise d'énergie électrique pour accompagner le Péru I & II pour l'atteinte de ces objectifs.

Théoriquement, la préoccupation d'étendre l'électrification aux zones rurales à un taux réduit est manifeste. Mais il reste à la concrétiser réellement dans la logique que les populations auront à temps et à contretemps l'énergie électrique.

Smith



ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

Des scrutins tests pour le Bénin

Dans moins de cinq mois, le Bénin va amorcer dans un cycle d'élections qui prendra fin par la présidentielle en avril 2026. Une période sensible pour la démocratie béninoise qui en sortira grandie ou affaiblie.

Alain SESSOU

14 juillet 2025. L'Agence nationale d'identification des personnes (Anip) transmet officiellement la Liste électorale informatisée provisoire (Léip) à la Commission électorale nationale autonome (Céna). Le même jour, le chronogramme relatif aux élections de 2026 (législatives et communales couplées et la présidentielle) est rendu public. Les dates phares sont connues. Les législatives et les communales couplées sont fixées au 11 janvier 2026. Quant à l'élection présidentielle, selon le chronogramme, le premier tour aura lieu le 12 avril de la même année. Un éventuel deuxième tour se tiendra le 10 mai 2026. Pendant ce temps, le président de la Céna, Sacca Lafia, multiplie les rencontres avec les partis politiques, les Institutions, les Organisations de la Société civile et autres partenaires. Son objectif est d'expliquer davantage les règles du jeu à l'aune de la loi n°2024-13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin.

Cerise sur le gâteau, le 5 août dernier, les experts internationaux commis pour auditer le fichier électoral sur lequel doivent s'appuyer les prochaines élections, livrent les premières conclusions sur une note de satisfaction. Le chef d'équipe de ces experts a déclaré le même jour qu'ils ont « eu à féliciter l'abondance de l'encadrement juridique de tout ce qui se passe, partant de la collecte des données de la population jusqu'à l'établissement de la Liste électorale informatisée ». Un détail, précise-t-on à la Céna, la remise de la Liste provisoire ouvre la phase d'ajustement au cours de laquelle les électeurs pourront, après consultation, procéder à des corrections. Par ailleurs, le Directeur de l'Anip Aristide Adjinacou a annoncé que l'Agence va permettre, avant l'échéance, à d'autres citoyens de s'enrôler afin d'être pris en compte sur la Liste électorale informatisée.

Et si chacun jouait sa partition sans invectives ?

Le compte à rebours a donc commencé par rapport aux scrutins de 2026 qui s'annoncent assez palpitants. L'issue permettra de jauger de la vitalité de la démocratie au Bénin depuis plus de trente



À droite, Sacca Lafia, président de la Céna, reçoit la clé Usb contenant les statistiques électorales provisoires le lundi 14 juillet 2025 à Cotonou

ans. D'abord, les responsables des Institutions et structures impliquées dans l'organisation des prochaines élections ont une lourde responsabilité. Raison principale : l'application des textes doit se faire avec circonspection et surtout avec une totale impartialité. C'est déjà intéressant que des aspects du processus électoral soient dématérialisés. Mais de grâce ! Les commandes sont lancées par des hommes et femmes avec leurs sensibilités et convictions. De ce point de vue, l'étape de la constitution des dossiers par les partis politiques aussi bien pour les législatives, les communales que la présidentielle mérite une vigilance accrue, afin d'éviter d'éprouver la démocratie béninoise. Car, une pièce transversale à tous les dossiers de candidature aux élections doit être bien gérée pour se mettre à l'abri de toute manipulation susceptible d'éprouver le processus. Il s'agit du quitus fiscal des 3 dernières années (2022-2023-2024) délivré par le Directeur général des

impôts attestant que le candidat est à jour du paiement de ses impôts. De même, on ne saurait occulter le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois. L'obtention de ces pièces relève souvent d'un parcours de combattant. Au-delà de toutes ces considérations, il y a le mécanisme d'attribution des sièges à l'Assemblée nationale. Elle est conditionnée par le seuil de 10% des suffrages exprimés obtenu au plan national par un parti politique ou une alliance de partis, et 20% dans chaque circonscription électorale. Ce qui n'est pas aussi simple, avec des contours qu'il serait difficile de prédire. Un plongeon en quelque sorte dans l'impasse.

Pour une première fois dans l'histoire du processus démocratique, les Instances impliquées dans les élections de 2026 seront en face de milliers de dossiers de candidature à étudier avec parcimonie dans un intervalle de temps limité. La moindre erreur constitue une menace. Il importe de mettre en place dès maintenant

les dispositifs pour éviter des embouteillages susceptibles d'empêcher à tort ou à raison, des candidatures. D'où la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la transparence à toutes les étapes. En commençant par la Léi jusqu'à la proclamation des résultats. Les prochaines élections se dérouleront dans un contexte quelque peu difficile. Dès lors, les partis politiques toutes tendances confondues, les Organisations de la Société civile et tous les citoyens doivent jouer convenablement leurs partitions. Les invectives et autres accusations tendancieuses auxquelles se livrent déjà certains acteurs politiques pour victimiser soit le président Patrice Talon ou l'ancien président Thomas Boni Yayi, sont parfois abjectes et totalement inutiles. Elles n'avancent le pays en rien. Tout au plus, elles constituent des germes qui pourraient embraser la démocratie béninoise. Ce qu'il faut éviter à tout prix pour qu'elle sorte grandie dans moins d'un an après quatre mois de marathon électoral.

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Convictions taloniennes

Nouvelle publication

Avec une délégation de jeunes, membres des partis politiques et activistes, le président Patrice Talon a tenu une rencontre le lundi 28 juillet 2025 au palais de la Marina à Cotonou. Quelques jours avant la commémoration du 65^e anniversaire de l'accession du Bénin à la souveraineté nationale et internationale, le chef de l'État a opté pour une discussion à bâtons rompus avec une centaine de jeunes sous un format original et décomplexé. Un tour d'horizon a permis aux heureux élus d'exprimer leurs points de vue sur divers sujets d'intérêt public dans une ambiance détendue.

« Conclusion, affirme sans ambages le Président de la République, *Br; Up; Les Démocrates* : la même chose ». C'est là l'une des grandes convictions soutenue *mordicus* par le chef de l'État. D'après lui, *Union progressiste le Renouveau, Bloc républicain et Les Démocrates*, les trois grands regroupements politiques du pays, sont les mêmes en termes d'idéologie et de politique. « Le reste, c'est la forme », martèle-t-il. Et pourtant, beaucoup de leurs militants se bagarrent à cause d'eux et pour eux. D'autres sont encore en prison ou, malheureusement, sont passés de vie à trépas. Le jeune Thibaut Ogou implore de fait, avec insistance, la clémence du premier des magistrats pour les informer des geôles du pays. Ce qui n'empêche point leurs mentors, surtout Talon et Yayi, de se rencontrer. « On se parle, révèle le président de la République. Ne croyez pas qu'on est ennemis hein ! On s'appelle souvent. (...) On s'écrit régulièrement. C'est vous qui croyez qu'on est ennemis. On se voit même ».

Pour ce qui est du Code électoral dont le sujet a aussi été abordé, pourquoi attendre une jurisprudence pour ce qu'on peut déjà prévoir et résoudre ? Pourquoi se refuse-t-on de gouverner à ce sujet, c'est-à-dire, de prévoir ? Sur quel oracle compte-t-on pour prendre un tel risque sur lequel le bon sens alerte sans cesse ? Ne vaudrait-il pas mieux ne pas revenir demander pardon à cause de cela aussi comme après le défilé du 1^{er} août dernier, suite à la désolation que cela aurait engendrée ? C'est aujourd'hui qu'il faut permettre à ceux qui sont prêts de se servir de leurs doigts pour boucher les trous de la jarre trouée, avant que la situation ne l'impose. Car, reconnaît le chef de l'État, « On n'est pas savant tout seul ».

*Acheter La Croix,
c'est bon; s'abonner,
c'est encore mieux.*



ELECTIONS LÉGISLATIVES DE 2026

Du controversé seuil d'éligibilité porté à 20%...

(Interview de Joël Atayi-Guèdègbé, Expert en gouvernance)

Selon le Code électoral devant régir les législatives du 11 janvier 2026, obligation est faite à chaque parti en lice de recueillir au moins 20% des suffrages exprimés dans chaque circonscription électorale pour être éligible. Ce qui n'est pas sans conséquence. Dans cette interview, Joël Atayi-Guèdègbé parle des implications de cette disposition.

Propos recueillis par
Alain SESSOU

La Croix du Bénin : *Pouvez-vous mieux expliquer les différents cas de figure avec les dispositions du Code électoral qui exigent au moins 20% des suffrages exprimés à chaque parti politique ?*

Joël Atayi-Guèdègbé : Effectivement, après l'introduction à partir de 2019, d'un seuil national d'éligibilité fixé à 10% des suffrages dans le cadre des élections au scrutin de listes au Bénin, le Code électoral amendé en mars 2024 a subi une transformation notable sur cette question. Ce qui fait que, jusqu'à nouvel ordre, seules seront éligibles à l'attribution des sièges, les listes ayant recueilli au moins vingt pour cent (20%) des suffrages valablement exprimés dans chacune des circonscriptions électorales législatives.

Toutefois, pour les partis politiques ayant conclu et déposé à la Commission électorale nationale autonome préalablement à la tenue du scrutin, un accord de coalition parlementaire, il sera procédé pour le calcul du seuil d'éligibilité, à la somme des suffrages de ceux ayant recueilli au moins dix pour cent (10%) des suffrages exprimés au plan national.

Qu'advierait-il alors d'un parti qui n'aurait pas réuni les 20% dans une seule circonscription électorale ?

Un des principaux cas de figure possibles serait qu'une liste de candidats d'un parti donné ne réussisse pas à atteindre seule les 20% des suffrages valablement exprimés dans au moins une des 24 circonscriptions électorales des législatives. Mais, afin de ne pas spéculer à outrance sur davantage de combinaisons théoriquement possibles, examinons globalement les deux cas génériques qui suivent.

1^{er} cas de figure : Si ledit parti s'est présenté seul auxdites élections, il serait frappé d'inéligibilité totale à l'attribution des sièges de députés, y compris dans toutes les autres circonscriptions où il

aurait pourtant passé la barre des 20% requis.

2^e cas de figure : Si, par contre, et préalablement au dépôt des dossiers de candidature, deux ou plusieurs partis ont conclu et notifié à la Commission électorale nationale autonome (Céna) un accord de coalition parlementaire, ils sont avant tout censés se présenter individuellement (et non en alliance, avec une liste commune) auxdites législatives.

Ensuite, l'article 146 nouveau de la loi n°2024-13 du 15 mars 2024 dispose qu'il serait procédé à la somme des suffrages de ceux de ces partis en coalition parlementaire ayant recueilli au moins dix pour cent (10%) des suffrages exprimés au plan national. Ce qui porterait pour deux ou plusieurs partis en coalition, leurs suffrages communs à un minimum de 20%, voire plus, au niveau national ; sans que cela soit automatiquement équivalent pour eux à un score de 20% au niveau de chacune des circonscriptions électorales, comme pourtant exigible d'un parti se présentant seul aux législatives.

Toutefois, pour les partis politiques ayant conclu et déposé à la Commission électorale nationale autonome préalablement à la tenue du scrutin, un accord de coalition parlementaire, il sera procédé pour le calcul du seuil d'éligibilité, à la somme des suffrages de ceux ayant recueilli au moins dix pour cent (10%) des suffrages exprimés au plan national.

Donc, sans préjudice de ce que cette modalité de "repêchage" au niveau national dispense pratiquement les partis en coalition de l'obstacle rédhibitoire, pour beaucoup,



Joël Atayi-Guèdègbé

des 20% exigibles au niveau de chaque circonscription électorale, d'un parti se présentant seul aux législatives, les listes des partis issues de telles coalitions parlementaires seraient alors également éligibles à la répartition des sièges. Il s'agit pour les législatives de 85 sièges mixtes comme, d'ailleurs, des 24 sièges nationaux (exclusivement réservés aux femmes) au niveau de chacune des 24 circonscriptions électorales.

Comment seraient alors répartis les sièges entre des partis ayant obtenu seuls 20% au moins des suffrages dans chacune des 24 circonscriptions électorales, et les partis en coalition parlementaire qui auraient été repêchés si chacun d'eux atteignait au niveau national 10% des suffrages ?

Autrement dit, une fois franchie l'étape des seuils d'éligibilité, le siège réservé aux femmes dans chacune des circonscriptions est attribué au parti dont la liste des 85 sièges a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Néanmoins, pour

les listes nationales de 85 sièges, il est fait recours au système du quotient électoral pour déterminer, par circonscription électorale, les élus issus du mode de scrutin de liste à la représentation proportionnelle, et à la plus forte moyenne en vigueur au Bénin pour l'élection des députés et conseillers communaux.

Et, selon le système du quotient électoral, la première opération consistera, pour chacune des 24 circonscriptions électorales, à diviser le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à y pourvoir pour obtenir le quotient électoral de ladite circonscription.

Le nombre de voix obtenues par chaque liste éligible est divisé par ce quotient électoral, et le résultat donne le nombre de sièges à attribuer à ladite liste. Au terme de cette opération, les sièges restants sont finalement attribués selon la règle de la plus forte moyenne qui est favorable aux partis dont les listes auraient recueilli les suffrages les plus importants.

Peut-on être rassuré que la mise en œuvre de cette innovation au niveau du seuil d'éligibilité ne contribuerait pas à biaiser la représentation de l'électorat et de certains partis, en éliminant trop brutalement des suffrages importants ?

Indubitablement, il subsiste des risques de biais, voire d'injustice électorale par faible inclusivité, à l'aune des seuils qualificatifs retenus. Dans le meilleur des cas, c'est une incitation aux grands regroupements partisans et à une meilleure effectivité de leur ancrage national.

Mais, outre le risque d'une impasse dans l'attribution des sièges sur la base de ces seuils, c'est la noble ambition de procéder à des élections générales à date fixe que nous risquons de compromettre en devant passer par une reprise des législatives, à moins de sérieuses contorsions au niveau du juge constitutionnel.

Mais, outre le risque d'une impasse dans l'attribution des sièges sur la base de ces seuils, c'est la noble ambition de procéder à des élections générales à date fixe que nous risquons de compromettre en devant passer par une reprise des législatives, à moins de sérieuses contorsions au niveau du juge constitutionnel.

Sans parler de l'incompréhension et de la désaffection de larges franges de l'électorat et des citoyens, dont les conséquences seraient inexorablement une crise de légitimité. Le défi reste assurément de ne pas désespérer le citoyen par l'effet contraire de certains desseins volontaristes, voire indispensables à un horizon dont il faut pouvoir convenir idéalement en toute connaissance de cause.



SOUVERAINETÉ BRADÉE

Le dilemme des dirigeants africains

Francisca GUÉZO
& Ignace ONZO
STAGIAIRES

Réunis le jeudi 7 août 2025 au Centre de recherche et de formation "Le Chant d'Oiseau" de Cotonou, des panélistes ont échangé sur les défis liés à la souveraineté du pouvoir politique en Afrique. Entre l'aspiration à une véritable unité du Continent et les limites d'une gouvernance souvent fragilisée, les échanges ont mis en lumière la nécessité d'un leadership africain plus affirmé et visionnaire.



Quelques participants au panel du 7 août 2025

Le jeudi 7 août 2025, à l'Institut des Artisans de Justice et de Paix/Le Chant d'Oiseau (Iajp/Co) s'est tenu un panel de haut niveau autour du thème : « Souveraineté du pouvoir politique en Afrique : entre unité africaine et impuissance des dirigeants africains ? ». Ce débat a réuni le Professeur Hygin Kakaï, enseignant de science politique et Directeur du Centre d'études sociologiques et de science politique à l'Université d'Abomey-Calavi (Uac), Lazare Maurice Sèhouéto, ancien ministre et député à l'Assemblée nationale, Joël Godonou, député à l'Assemblée nationale, 9^e

législature.

En ouvrant les travaux, le Père Hermann Agboffo, Directeur adjoint de l'Iajp/Co, a comparé la souveraineté africaine à « une jarre percée », image forte pour illustrer les fragilités qui minent l'autonomie politique du Continent. Selon lui, les failles ne pourront être comblées que par une prise de conscience collective et un engagement de chaque acteur.

La rencontre placée sous le signe d'un dialogue franc et constructif a permis de revisiter les ambitions panafricaines nées depuis les indépendances, tout en confrontant les participants aux réalités actuelles. Les réflexions

du Professeur Hygin Kakaï, des députés Joël Godonou et Lazare Sèhouéto convergent autour d'un constat partagé : la souveraineté des États africains est largement formelle, entravée par des fragilités internes et des dépendances externes. Le Professeur Kakaï distingue clairement la souveraineté de l'État, entité juridique stable, du pouvoir politique, changeant et souvent soumis à des contingences internes. Il a insisté sur la nécessité de réformes structurelles pour garantir la stabilité constitutionnelle. Il a appelé à dépasser les souverainetés isolées pour construire une véritable

communauté continentale, fondée sur des Organisations régionales efficaces.

Appel pressant à l'action

Joël Godonou a quant à lui souligné que l'impuissance des dirigeants africains est parfois volontaire, nourrie par des intérêts personnels et une gouvernance défaillante. Il dénonce l'échec de l'unité africaine, affaiblie par des institutions régionales divisées et dépendantes, et appelle à une diplomatie collective, à des institutions fortes et à l'implication de la jeunesse dans un projet panafricain concret incluant monnaie commune,

Armée intégrée et marchés unifiés. Lazare Maurice Sèhouéto adopte une posture critique vis-à-vis des élites africaines, qu'il accuse d'organiser leur propre incapacité à agir, et de perpétuer des rapports de pouvoir inégalitaires. Il appelle à une réforme profonde de l'État pour restituer aux citoyens leurs droits fondamentaux et transformer les populations en acteurs responsables. Selon lui, l'unité africaine ne peut se réduire à des slogans, mais doit s'appuyer sur une coopération économique pragmatique, une solidarité stratégique entre États et une gouvernance transparente. Face à la montée du nationalisme occidental, il insiste sur l'urgence pour l'Afrique à prendre conscience de ses ressources, d'investir dans l'éducation et de transformer sa démographie en levier de développement.

Ce panel du 7 août a été un appel pressant à l'action. Car, comme l'ont rappelé les intervenants, sans unité et sans leadership, la souveraineté africaine restera un idéal inachevé. Ils s'accordent sur la nécessité de dépasser les blocages internes et les dépendances extérieures pour construire une souveraineté réelle et une unité africaine durable, fondée sur la réforme des États, la responsabilisation des citoyens et la coopération régionale.

OBSERVATOIRE DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE DANS LES MÉDIAS

Mise à disposition du nouveau Code

Cyrille AHOSSI
STAGIAIRE

La présentation officielle du nouveau Code de déontologie et d'éthique des médias au Bénin a eu lieu le lundi 11 août 2025 à la Maison des médias Thomas Mégnassan à Cotonou. Cette cérémonie a été marquée par la mise à disposition des organes de presse et de certaines structures civiles et militaires, des exemplaires du nouveau texte.

Sous l'impulsion de l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias au Bénin (Odem) que dirige Ulrich Vital Ahotondji, un panel élargi composé de journalistes, de représentants des autorités publiques et d'experts en communication a travaillé à l'élaboration d'un nouveau Code de déontologie et d'éthique des médias au Bénin (Cdem) au

profit des acteurs de la presse béninoise. Cette initiative a pour objectif de moderniser les règles d'engagement moral et professionnel dans un contexte de mutation rapide des pratiques, notamment avec l'avènement du numérique. Structuré en trois parties dont un glossaire, 33 articles (répartis en 25 devoirs, 8 droits et 12 directives), le nouveau Code est désormais intitulé *Code de déontologie et d'éthique des médias* (Cdem).

La conférence de presse animée le lundi 11 août dernier par Ulrich Vital Ahotondji, président de l'Odem, a insisté sur les apports majeurs du nouveau texte, notamment la lutte contre la désinformation, la vérification obligatoire des faits avant publication, et la protection renforcée des journalistes lors des événements d'envergure. Un soin particulier a également été apporté à l'inclusion et au respect du genre, ainsi qu'à l'encadrement de l'usage des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle.



Au milieu, le président de l'Odem entouré de quelques Conseillers

« Désormais, chaque Rédaction devra instituer un comité d'éthique en son sein pour veiller à la qualité des contenus », a-t-il précisé.

Le document a été conçu avec l'appui de l'Union européenne à travers le Projet Médias B. Les partenaires entendent de cette manière renforcer la crédibilité et la responsabilité des médias béninois, garantissant ainsi un journalisme respectueux des valeurs démocratiques et du cadre

légal moderne. La cérémonie s'est achevée par la remise des exemplaires du nouveau Code aux représentants des Forces de défense et de sécurité, de certaines institutions et aux acteurs des médias.

À cette occasion, l'Odem a rendu publiques les décisions issues de l'analyse des productions médiatiques entre janvier et juillet 2025. On note la condamnation du quotidien *Le Béninois Libéré* et le

rappel à l'ordre de tous les acteurs de la presse sur l'importance de la responsabilité sociale des journalistes à l'approche des élections générales de 2026. L'Odem met également à la disposition de la Société civile et des différents partenaires, un document analytique du regard des médias sur les différents sujets de développement à partir des Objectifs de développement durable (Odd).

11^e CHAPITRE GÉNÉRAL DES SŒURS OCPSP

Une nouvelle aventure s'ouvre avec le Christ

Le lundi 11 août 2025, Solennité de Sainte Claire d'Assise, a eu lieu la clôture du 11^e Chapitre général de l'Institut des Sœurs Oblates catéchistes petites servantes des pauvres (OcpSP) au Noviciat à Abomey-Calavi. C'était au cours d'une messe présidée par Mgr Roger Houngbédji, Archevêque de Cotonou, concélébrée par Mgr Antoine Sabi Bio, évêque de Natitingou, et une douzaine de prêtres en présence de plusieurs religieuses, religieux, parents et invités.

► Temps d'écoute et de prière continue

Norbert KOUDANOU
COLLABORATION

C'est dans une atmosphère de prière et de fraternité que les Sœurs OcpSP ont tenu leur 11^e Chapitre général placé sous le thème : « *Témoin de l'espérance, OcpSP contemple le Cœur Sacré de Jésus, source d'inépuisables trésors* ». Ce 11^e Chapitre a débuté le samedi 26 juillet 2025 et a regroupé 37 Sœurs Capitulaires. Dans son homélie à la messe clôture, Mgr Roger Houngbédji a mis l'accent sur trois repères majeurs. D'abord, avoir toujours la crainte de Dieu, ensuite la circoncision du cœur et enfin, redécouvrir sa mission dans l'Eglise. « Chères Sœurs OcpSP, l'invitation centrale que ce 11^e Chapitre général semble vous lancer est un vibrant appel à la conversion : un changement radical de cœur, de mentalité et d'esprit qui vous permette de revenir à l'Évangile et au Christ, le seul Modèle de notre vie religieuse. Ce retour au Christ est la seule condition pour contempler son cœur sacré, source d'inépuisables trésors » a-t-il déclaré. « Chères Sœurs, ce temps de Chapitre aura été pour vous un moment d'écoute et de prise de connaissance de la Parole de Dieu : ses volontés et ses attentes sur votre Institut, et comment



Photo / Désiré BADA

Les Sœurs OcpSP à l'écoute des repères proposés par Mgr Roger Houngbédji pour l'avenir de leur Institut

vous devez vous engager de façon plus résolue pour mieux répondre à ses attentes. Je vous invite donc, chères Sœurs, à ne pas perdre de vue cette source qu'est le Christ. C'est en vous efforçant chaque jour de vous enraciner en Lui (par une vie de prière constante et engagée), que vous redonnez à votre vie religieuse

sa beauté et sa clarté qui puissent impacter positivement nos contemporains », ajoute-t-il. En conclusion, le prélat les a invitées à recentrer leur vie sur le Christ et à ne pas perdre de vue la mission principale de leur Institut, ainsi que la formation catéchétique qui est une dimension fondamentale de leur « être religieux ».

Profonde gratitude

Dans son allocution de remerciement, la Mère Anicette Quenum a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de toute la communauté présente, en particulier à Mgr Roger Houngbédji et Mgr Antoine Sabi Bio, sans oublier le Père Toussaint Tchingombé Ilunga,

invité à ce Chapitre général comme expert canoniste. Prenant la parole, Mgr Antoine Sabi Bio, évêque de Natitingou, a exprimé sa joie de vivre cette belle célébration avec une communauté religieuse dévouée, dynamique et très engagée pour l'œuvre du Seigneur. Il a ensuite félicité toute la communauté religieuse, en particulier le nouveau Conseil élu et leur a souhaité la réussite dans leur mission au sein de l'Institut et de l'Eglise. À l'issue de la célébration eucharistique, après lecture du communiqué final du Chapitre, Mgr Houngbédji a remis la synthèse du Chapitre aux Sœurs provinciales et à l'équipe du nouveau Conseil, avant de procéder à leur bénédiction.



Photo / Désiré BADA

Les membres du nouveau Conseil des Sœurs OcpSP posent avec Mgr Antoine Sabi Bio et Mgr Roger Houngbédji

Le nouveau Conseil

- **Supérieure générale** : Sœur Anicette Ghislaine Quenum
- **Assistante générale et 1^{re} Conseillère générale** : Sœur Simone Houndakenou
- **2^e Conseillère générale** : Sœur Alexandrine Adissin
- **3^e Conseillère générale** : Sœur Isidora Ahannougbe
- **4^e Conseillère générale** : Sœur Lisette Capo Chichi
- **5^e Conseillère générale** : Sœur Bernadette Attacélé.

11^e CHAPITRE GÉNÉRAL DES SŒURS OCPSP

► Faire fleurir la fraternité

« L’Institut des Sœurs Ocp sp navigue dans la barque de l’Église »



Mère Anicette Quenum
Supérieure générale des Sœurs Ocp sp

Il paraît qu’un Chapitre général est un événement d’Église, et non l’affaire privée de l’Institut qui le célèbre. Votre présence à cette célébration de clôture de notre onzième Chapitre général nous en donne la preuve. Merci de nous rappeler ainsi que, comme tous les Instituts religieux, l’Institut des Sœurs Ocp sp navigue dans la barque de l’Église.

C’est de cette barque que nous traversons les tempêtes que l’on qualifie souvent de crise. Mais confrontées à ces crises, et face à la tentation de rester dans une logique de lamentation, nous sommes invitées par le Christ Lui-même à ne pas avoir peur. C’est donc en Témoins de l’espérance, que nous avons voulu célébrer ce Chapitre en allant à la quête des trésors inépuisables dont regorge le Cœur de Jésus... Loin d’être une parenthèse dans l’histoire de notre Institut, ce Chapitre sollicite plus que jamais notre courage pour un renouvellement charismatique audacieux, une recherche d’authenticité et de cohérence avec les engagements que nous avons professés, une espérance évangélique à contre-courant de la logique du monde... Les situations douloureuses que nous avons identifiées comme des défis ne doivent pas éteindre la flamme de notre espérance. Ni le désespoir, ni le fatalisme ne font partie du patrimoine évangélique (*Extraits du mot de remerciements*).

« Que la fraternité fleurisse davantage dans nos communautés ! »



Sœur Catherine Koudjalé
Secrétaire générale du 11^e Chapitre

Je suis très heureuse parce que ce Chapitre a été pour notre Institut un grand moment de communion fraternelle, de partage et de renouvellement de notre engagement à la suite du Christ. Il faut dire que l’organisation de ce 11^e Chapitre n’a pas été facile mais avec la grâce de Dieu, tout s’est bien passé et nous bénissons le Seigneur qui a su nous conduire.

Mon grand souhait, c’est que sous la conduite du nouveau Conseil, la fraternité fleurisse davantage dans nos communautés et que la communion des cœurs devienne de plus en plus une réalité. Que chaque Sœur puisse trouver son épanouissement dans cette famille religieuse et qu’elle se sente pleinement membre. Dans six ans, quand nous serons à nouveau réunies, nous pourrons faire un bilan vraiment positif et satisfaisant pour la gloire de Dieu. J’adresse mes félicitations aux membres du nouveau Conseil.

SŒURS DE MARIE DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE

Jubilé d’argent et vœux temporaires

Sœur Audrey TENAGNI
SŒUR DE MARIE

Le 16 juillet 2025 où l’Église fait mémoire de Notre-Dame du Mont Carmel, fidèles, religieuses et religieux, parents et amis se sont rassemblés nombreux à Malanhoui (diocèse de Porto-Novo) autour de cinq religieuses pour rendre grâce.

Jour de joie et d’allégresse où le Seigneur a daigné jeter son regard d’amour sur les Sœurs Germaine Dèli Adjovi du diocèse de Porto-Novo, Colette Gounou Gani du diocèse de N’Dali et Régina Rébecca Otègbèyé de l’Archidiocèse de Cotonou pour le don de la vie consacrée à travers l’émission des vœux temporaires d’une part, puis les Sœurs Marie-Reine Oyèyèmi et Françoise Orékan du diocèse de Porto-Novo pour les noces d’argent. Les professes temporaires et jubilaires sont pour les fidèles des signes du temps, des signes de l’espérance par la puissance de l’Esprit Saint et par l’intercession de Notre-Dame du Mont Carmel. Regarder l’avenir comme une espérance, c’est avoir un désir de l’avenir et un enthousiasme. C’est ce que les professes temporaires désirent apporter au monde en offrant leur vie en sacrifice au Seigneur. Les jubilaires expriment la joie de leur consécration à travers l’écoute attentive de la Parole de Dieu. Mgr Aristide Gonsallo, Ordinaire du lieu, a exhorté les



Photo / Audrey TENAGNI

Les professes et leurs aînées en photo avec Mgr Aristide Gonsallo

religieuses à se laisser façonner par cette Parole qui est la nourriture de nos âmes et qui redonne un sens à la vie. L’évêque de Porto-Novo a également invité les heureuses du jour à l’école de Marie, Médiatrice des

Sœurs de Marie et à l’espérance à travers les vœux de chasteté, de pauvreté et d’obéissance.

L’homme contemporain ne cherche pas toujours la voie de l’espérance. Alors que l’Église nous conseille par sa marche

quelques ascèses de l’espérance. C’est ce que le Pape François, de vénérée mémoire, a choisi pour rester fidèle à notre Dieu. Également, l’Église nous donne des dispositions pour que nous puissions toujours repartir du

Christ. L’espérance transforme le cœur de chaque personne comme un désir, comme une attente du bien. À la fin de la belle célébration Eucharistique, une agape fraternelle a réjoui les cœurs.

 Parole de Dieu
21^e dimanche du temps ordinaire
Année C

(24 août 2025)

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - IS 66, 18-21

Ainsi parle le Seigneur : connaissant leurs actions et leurs pensées, moi, je viens rassembler toutes les nations, de toute langue. Elles viendront et verront ma gloire : je mettrai chez elles un signe ! Et, du milieu d'elles, j'enverrai des rescapés vers les nations les plus éloignées, vers les îles lointaines qui n'ont rien entendu de ma renommée, qui n'ont pas vu ma gloire ; ma gloire, ces rescapés l'annonceront parmi les nations. Et, de toutes les nations, ils ramèneront tous vos frères, en offrande au Seigneur, sur des chevaux et des chariots, en litière, à dos de mulets et de dromadaires, jusqu'à ma montagne sainte, à Jérusalem, – dit le Seigneur. On les portera comme l'offrande qu'apportent les fils d'Israël, dans des vases purs, à la maison du Seigneur. Je prendrai même des prêtres et des lévites parmi eux, – dit le Seigneur.

PSAUME Ps 116 (117)

R/ Allez dans le monde entier. Proclamez l'Évangile.

Louez le Seigneur, tous les peuples ;
fêtez-le, tous les pays !

Son Amour envers nous s'est montré le plus fort ;
éternelle est la fidélité du Seigneur !

DEUXIÈME LECTURE - He 12, 5-7.11-13

Frères, vous avez oublié cette parole de réconfort, qui vous est adressée comme à des fils : Mon fils, ne néglige pas les leçons du Seigneur, ne te décourage pas quand il te fait des reproches. Quand le Seigneur aime quelqu'un, il lui donne de bonnes leçons ; il corrige tous ceux qu'il accueille comme ses fils. Ce que vous endurez est une leçon. Dieu se comporte envers vous comme envers des fils ; et quel est le fils auquel son père ne donne pas des leçons ? Quand on vient de recevoir une leçon, on n'éprouve pas de la joie mais plutôt de la tristesse. Mais plus tard, quand on s'est repris grâce à la leçon, celle-ci produit un fruit de paix et de justice. C'est pourquoi, redressez les mains inertes et les genoux qui fléchissent, et rendez droits pour vos pieds les sentiers tortueux. Ainsi, celui qui boite ne se fera pas d'entorse ; bien plus, il sera guéri.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT LUC 13, 22-30

En ce temps-là, tandis qu'il faisait route vers Jérusalem, Jésus traversait villes et villages en enseignant. Quelqu'un lui demanda : « Seigneur, n'y a-t-il que peu de gens qui soient sauvés ? » Jésus leur dit : « Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite, car je vous le déclare, beaucoup chercheront à entrer et n'y parviendront pas. Lorsque le maître de maison se sera levé pour fermer la porte, si vous, du dehors, vous vous mettez à frapper à la porte, en disant : 'Seigneur, ouvre-nous', il vous répondra : 'Je ne sais pas d'où vous êtes.' Alors vous vous mettrez à dire : 'Nous avons mangé et bu en ta présence, et tu as enseigné sur nos places.' Il vous répondra : 'Je ne sais pas d'où vous êtes. Éloignez-vous de moi, vous tous qui commettez l'injustice.' Là, il y aura des pleurs et des grincements de dents, quand vous verrez Abraham, Isaac et Jacob, et tous les prophètes dans le royaume de Dieu, et que vous-mêmes, vous serez jetés dehors. Alors on viendra de l'Orient et de l'Occident, du Nord

et du Midi, prendre place au festin dans le Royaume de Dieu. Oui, il y a des derniers qui seront premiers, et des premiers qui seront derniers. »

Étude biblique**PREMIÈRE LECTURE - IS 66, 18-21**

« Ils verront ma gloire » signifie : ils me reconnaîtront comme le seul Dieu, « c'est moi qui motiverai leurs actes et leurs pensées », comme dit la ligne qui précède tout juste ce passage. Traduisez : l'humanité sera enfin sortie de toutes ses fausses pistes, elle aura quitté toutes ses idolâtries de toute sorte. La gloire de Dieu illuminera désormais toutes les nations : ce dernier mot revient plusieurs fois dans ces quelques lignes. Pour annoncer qu'elles s'intègrent peu à peu au peuple de Dieu. Si Dieu est le seul vrai Dieu, il est le Dieu de tous.

PSAUME Ps 116 (117)

Littéralement, « Louez le Seigneur » (v. 1) est l'équivalent de « Alleluia » (« Allelu », impératif « Louez », « Ia », première syllabe du nom de Dieu). Nous voici donc invités ici à la louange, sans oublier que c'est l'objectif du psautier tout entier, dont le nom même « Louanges » (en hébreu Tehillim) est de la même racine que Alleluia. Dans la méditation juive, voici le commentaire que les rabbins font de l'Alleluia : « Dieu nous a amenés de la servitude à la liberté, de la tristesse à la joie, des ténèbres à la brillante lumière et à la rédemption ». C'est pourquoi, chantons devant lui.

DEUXIÈME LECTURE - He 12, 5-7.11-13

D'après les chapitres précédents de cette lettre, les destinataires ont déjà beaucoup souffert pour leur foi. Parce que la souffrance, quelle qu'elle soit, est toujours un scandale, l'auteur tente de lui donner un sens. Elle est une épreuve pour la foi, elle peut faire grandir la foi. Le croyant sait que quoi qu'il arrive, Dieu est silencieux peut-être, mais il n'est ni sourd ni indifférent ; au contraire, il accompagne chacun de nos pas sur ce dur chemin. Encore une fois, ce n'est pas la souffrance en elle-même qui est bonne ou voulue par Dieu ; mais elle fait partie de notre condition humaine.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT LUC 13, 22-30

Ceux qui étaient premiers dans le plan de Dieu, c'est le peuple juif par qui l'humanité toute entière était invitée à participer au grand festin préparé sur la montagne de Dieu. Or précisément, notre parabole annonce que non seulement la porte du festin est étroite, mais qu'elle va s'avérer fermée à une grande partie des auditeurs de Jésus. Non pas par la mauvaise volonté du Maître qui invite, mais par celle des invités qui ne veulent pas comprendre qu'ils sont les premiers à recevoir l'invitation. Mais si la majorité du peuple d'Israël semble murée dans son endurcissement, l'échec n'est pas total. Et le peuple élu reste à tout jamais le peuple élu, car, comme dit Paul, « les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables. » (Rm 11, 29).

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

20^e dimanche du temps ordinaire-C

Une paix universelle et non une paix de réseaux fermés



La paix est un don de Dieu. C'est le signe de la présence de Dieu au milieu de nous. C'est pourquoi l'annonce du Messie a été porteuse d'un message de paix pour toute l'humanité: « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qu'il aime » (Lc 2,14). Le prophète Isaïe salue sa naissance comme celle du « prince de la paix » (Is 9,5). Le prophète Zacharie entrevoit les temps messianiques comme des jours où seront retranchés d'Éphraïm, les chevaux et où l'arc du combat sera détruit. Le Messie, annonçait-il, parlera de la paix aux nations et cette paix dominera de l'étendue d'une mer à l'autre, du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre (Za 9, 10). Jésus lui-même recommande à ses disciples de répandre la paix sur leur passage: « Dans quelque maison que vous entriez, dites d'abord: Paix à cette maison ! » (Lc 10,5). Il finit son parcours terrestre en légant l'héritage de la paix à ses disciples « Je vous laisse la paix; je vous donne ma paix » (Jn 14, 27). C'est vrai qu'il ajoutera un bout de phrase qui ne manque pas de signification « Je ne la donne pas comme la donne le monde ». On comprend à travers toutes ces annonces prophétiques et les paroles mêmes de Jésus que le Messie ne veut qu'une seule chose: la paix pour tous. Mais à la recherche de cette paix universelle qu'il veut, s'étendent des enclos de paix qui sont autant de foyers de guerre contre qui n'appartient pas à l'enclos. La venue du Messie avec son message de paix tombe aussi dans un monde qui fonctionne par options : le choix de Dieu là où les hommes préfèrent les idoles de l'argent, du sexe et du pouvoir à tout prix, déclenche de vives tensions entre familiers qui ne suivent pas une même option. Syméon l'annonce dans sa prophétie au sujet de l'Enfant-Messie : « Cet enfant sera pour la chute et le relèvement d'un grand nombre en Israël. Il sera pour le monde un signe de contradiction » (Lc 2, 34).

Au prix de vives guerres contre soi, Jésus construit la vraie paix

La paix que donne le monde se construit en général sur du mensonge. Cela consiste à flatter les oreilles en disant ce qui fait plaisir et qui n'apporte rien de consistant aux hommes. Jérémie a été jeté dans une citerne de boue pour avoir servi la prophétie dans toute sa véracité. L'évangile nous porte à dire la vérité qui bouscule, qui met en crise la conscience et qui convertit. L'homme en général a peur de regarder en face ce qu'il est. Il n'accepte pas la lumière qui puisse venir des lèvres d'un autre pour illuminer sa conscience. La guerre naît de là, drastique et implacable contre ceux qui osent nous dire la vérité selon l'évangile. L'évangile est comme un miroir qui reflète notre laideur. L'image de notre laideur révélée par l'évangile nous attriste sur le coup mais c'est pour nous faire cheminer vers l'image de Dieu qui est en nous et que le péché recouvre. Le jour où nous comprendrons que celui qui nous sert la vérité de la part de Dieu n'est pas notre ennemi, nous jouirons d'une vraie paix de conscience, celle qui nous libère pour vivre en paix avec nous-mêmes, avec Dieu et avec tous. Nous vivons souvent une fausse paix fondée sur des zones protégées de notre vie qu'on a peur d'exposer à la lumière de l'évangile.

Une autre façon de construire la paix est celle à laquelle nous convie la vie de Jésus dépeinte dans la lettre aux Hébreux en deuxième lecture. Ainsi donc on n'est pas en vérité en paix quand on la construit sur la ruine des autres qui pleurent sous notre regard hautain et pacifique. La véritable paix n'est pas non plus la culture d'une vie d'indifférence qui passe à côté des autres qui triment en se pâmant des succès personnels qui garantissent des conditions de vie pacifiques. C'est en renonçant à la joie qui lui était proposée que Jésus a enduré l'épreuve de la croix par laquelle il a assuré la paix à tous. La paix advient dans ce monde de guerre, quand on accepte des compromis où l'on perd quelque chose même de très significatif pour le bien de tous. La vraie paix s'épanouit au bout de la lutte contre soi-même, contre le moi personnel et égoïste.

Dans ma vie

Suis-je capable de militer pour la paix de tous ou suis-je le bâtisseur d'une paix compartimentée qui construit des murs de séparation à l'intérieur desquels l'on se soutient contre les autres?

À méditer

C'est en renonçant à la joie qui lui était proposée que Jésus a enduré l'épreuve de la croix par laquelle il a assuré la paix à tous.

(Jr 38, 4-6.8-10 ; Hé 12, 1-4 ; Lc 12, 49-53)

> Un cœur qui écoute

La Vierge Marie et la vie consacrée

Le Concile Vatican II attire notre attention sur la Vierge Marie et nous la présente comme « mère et modèle de l'Église ». Marie, toute remplie de l'Esprit Saint, est la réalisation la plus parfaite de l'Église. C'est une idée très chère à Saint Augustin que le Concile reprend avec force. « La Mère de Dieu est le modèle dans l'ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union au Christ. En effet, dans le mystère de l'Église qui reçoit elle aussi à juste titre le nom de Mère et de Vierge, la Bienheureuse Vierge Marie occupe la première place, offrant à un titre éminent et singulier le modèle de la vierge et de la mère. » (LG 63). Selon Saint Augustin, « la vie consacrée est l'expression la plus claire de l'Église. « Les religieux et religieuses sont les fidèles les plus parfaits de l'Église, les serviteurs de Dieu aspirant à un degré de sainteté plus élevé; et la vie communautaire est une unité faite de charité. Ils sont la famille de ceux qui ont une seule âme et un seul cœur en Dieu ». La Vierge Marie, mère et modèle de l'Église, devient la réalisation pleine, absolue de la vie consacrée. Et nous devons tous savoir nous reconnaître en elle. La Vierge Marie n'est pas seulement « Mère et modèle » pour les consacrés et toute l'Église, mais pour tous les hommes. Quand on se met à son école, elle nous fait don de ses vertus et nous expérimentons sa maternité. Si nous désirons vraiment accomplir la volonté de Dieu pour vivre de sa Parole au quotidien, nous laisser transformer par elle, nous arriverons à la sainteté. La Vierge Marie est l'échelle par laquelle on arrive à Jésus.

Le Concile dit que la vocation religieuse est un don que l'Église reçoit du Seigneur (LG 43). Mais elle n'est pas une « chose » que Dieu nous accorde. Elle est plutôt « Quelqu'un » qui vient à nous, car en elle, c'est Dieu lui-même qui se donne à chacun de nous. Comme Marie, nous avons été choisis par Dieu ; nous avons reçu de lui une déclaration d'amour. La vocation est la prolongation du mystère de l'incarnation et c'est à la lumière de ce mystère que nous devons toujours la voir. Dans chaque appelé, Dieu s'est fait homme. Voilà pourquoi notre vocation est à l'image de celle de la Vierge Marie. Dans l'Église, les consacrés doivent être comme Marie, une présence de Jésus au milieu du monde. Ce n'est pas par des discours que nous devons annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus, mais par notre vie. Nous devons être un signe, une parole claire et transparente d'espérance pour tout le monde. Marie, l'image parfaite de l'Église, le modèle de consécration au Seigneur, doit être la lumière qui éclaire notre vie et la force qui nous soutient pour que nous devenions sacrement d'espérance et de joie pour les hommes. « Attache-toi à cette très douce Vierge Marie, et imite-la » (Sainte Claire).

Bakhita

> enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser

« Il y a des derniers qui seront premiers, et des premiers qui seront derniers. ».



Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Luc



VERS UNE DÉMOCRATIE PLURIELLE

De l'éthique universelle aux apports africains du vivre-ensemble

Après un rappel des valeurs intrinsèques de la démocratie, l'Ambassadeur Théodore Loko appelle à la reconnaissance des traditions africaines comme des sources authentiques de démocratie, capables d'enrichir le débat mondial sur les formes du pouvoir juste et du vivre-ensemble.

Ambassadeur Théodore C. LOKO (à la retraite)
ENSEIGNANT-CHERCHEUR

À l'heure où les fondements de la démocratie vacillent sous le poids de la défiance citoyenne, de l'instrumentalisation institutionnelle et de la globalisation marchande, il devient nécessaire de revisiter en profondeur le sens même de la démocratie. Non plus comme un simple mécanisme électoral ou une norme institutionnelle imposée, mais comme une éthique du vivre-ensemble enracinée dans l'expérience humaine de la liberté, de la dignité et de la justice. C'est dans cette optique que s'ouvre une double exigence intellectuelle et politique : réhabiliter la démocratie comme valeur universelle d'une part, et reconnaître les apports africains à cette valeur d'autre part. Ce double mouvement suppose de sortir d'un universalisme abstrait et d'un particularisme résigné, pour faire droit à la pluralité des trajectoires démocratiques dans l'histoire humaine. D'abord, il devient urgent de repenser la démocratie non seulement comme régime politique, mais aussi comme valeur éthique universelle et chemin de dignité collective.

L'expérience contemporaine montre que la démocratie ne peut se réduire à une architecture

institutionnelle ; elle est indissociable d'une anthropologie de la reconnaissance mutuelle. Emmanuel Levinas, dans *"Totalité et Infini"*, affirmait déjà que la justice commence par la reconnaissance du visage de l'autre. De même, Paul Ricoeur insistait sur le fait que la démocratie n'est pas simplement une procédure mais une pratique narrative de la réciprocité, nourrie par la mémoire, la responsabilité et la promesse. Dans cette perspective, la démocratie n'est pas un produit d'exportation de l'Occident moderne, mais une exigence universelle inscrite dans la quête humaine de sens et de communauté. Elle prend racine dans une volonté de surmonter la violence par la parole, d'organiser le pouvoir non comme domination, mais comme service.

Cette redéfinition éthique implique de voir la démocratie comme un « chemin de dignité collective » : elle est d'abord un processus de co-humanisation, un espace où les individus apprennent à être sujets ensemble. Le philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne rappelle dans *"En quête d'Afrique(s)"* que la démocratie est un apprentissage de la pluralité, et non une simple addition d'opinions. Il s'agit d'une pédagogie civique fondée sur la construction lente et exigeante de cultures politiques



Théodore C. Loko

fondées sur la confiance, la délibération et le respect. Dès lors, le véritable enjeu démocratique est moins dans les urnes que dans les consciences, moins dans le Droit que dans l'éthique de la parole partagée. Cette conscience politique, nourrie de mémoire et d'espérance, permet aux peuples de refuser l'humiliation, l'exclusion ou l'indifférence, pour se penser comme co-auteurs de leur histoire.

Valoriser les apports africains à la démocratie

Dans cette lumière, une deuxième nécessité s'impose : celle de valoriser les apports africains à la démocratie, non comme simples répliques d'un modèle occidental, mais comme formes historiques et symboliques de co-création du politique. L'histoire africaine précoloniale témoigne en effet

de riches traditions politiques au cours desquelles le dialogue, la participation communautaire et la justice sociale occupaient une place centrale. Le sociologue Georges Balandier a souligné que les chefferies africaines traditionnelles, loin d'être des formes de pouvoir absolu, étaient encadrées par des contre-pouvoirs symboliques, religieux ou populaires. La palabre, dans de nombreuses sociétés, était une institution délibérative au sein de laquelle l'on ne décidait qu'après avoir épuisé toutes les paroles, révélant une profonde confiance dans la force du langage comme outil de pacification.

L'historien burkinabè Joseph Ki-Zerbo, dans *"À quand l'Afrique ?"*, insistait pour sa part sur le fait que l'Afrique ne part pas de zéro en matière de démocratie : elle dispose de ressources endogènes, de philosophies du consensus, de sagesse politique à redécouvrir et réinterpréter à l'aune des défis contemporains. Il ne s'agit pas d'idéaliser un passé souvent marqué aussi par des hiérarchies, mais de reconnaître dans ces expériences des matrices possibles d'une démocratie enracinée, dialogique et communautaire. Le politologue camerounais Achille Mbembe appelle à dépasser la vision coloniale qui a « dépolitisé » l'Afrique, pour affirmer une modernité africaine capable de penser la liberté non

pas en rupture avec les traditions, mais en continuité critique avec elles.

Par conséquent, reconnaître ces apports, c'est non seulement restaurer la mémoire des peuples africains, mais aussi élargir notre compréhension globale de la démocratie comme patrimoine commun de l'humanité. Une démocratie mondiale réellement inclusive ne pourra s'inventer que dans la reconnaissance de ces pluralités constitutives, dans l'ouverture à des conceptions diverses de la liberté, de l'autorité et du bien commun.

Repensée comme valeur universelle et dignité collective, la démocratie se libère de ses oripeaux technocratiques pour retrouver sa vocation fondatrice : permettre aux peuples de se gouverner librement, dans le respect de leur humanité partagée. Cette vocation appelle aujourd'hui un geste intellectuel et politique fort : reconnaître les traditions africaines comme des sources authentiques de démocratie, capables d'enrichir le débat mondial sur les formes du pouvoir juste et du vivre-ensemble. Il ne s'agit pas d'intégrer l'Afrique dans un modèle prédéfini, mais de faire de l'expérience africaine une partie intégrante du dialogue démocratique mondial.

En ce sens, le véritable avenir de la démocratie sera pluriel — ou ne sera pas.

L'art de savoir partir

L'art de savoir partir... n'est pas fuite,
C'est l'élégance d'un cœur libre,
Qui sait qu'à force de trop tenir,
On peut flétrir ce qu'on veut vivre.

C'est l'art discret de dire : « Assez »,
Sans fracas, sans mots trop pleins,
C'est un soupir tout en silence,
Qui laisse Dieu tracer le chemin.

Savoir partir, c'est grande école,
Où l'on apprend que l'attachement
Doit parfois plier son épaule
Devant l'appel du changement.

Ce n'est pas rompre par orgueil,
Mais saluer ce qui fut beau,
Offrir au vent, comme un linceul,
Les souvenirs sans les fardeaux.

C'est un regard posé, paisible,
Sur ce qu'on quitte, sans rancœur,
C'est une main, douce et sensible,
Qui bénit même la douleur.

Savoir partir, c'est une grâce,
Un abandon au temps de Dieu,
C'est dire « merci » quand tout s'efface,
Et « je te confie » dans les adieux.

L'art de partir n'est pas de fuir,
Mais de marcher vers l'avenir,
D'emporter l'amour, sans le retenir,
Et de s'en aller... sans s'enfuir.

Auteur : Guy -Guénolé TANKPINOU, JB.

Communiqué

Du Nouveau pour les Églises d’Afrique à partir du Bénin !
Une École de Sensibilisation et de Formation aux Causes des Saints

Sous le Haut Parrainage du *Dicastère des Causes des Saints*, l’**École Marie Reine des Saints**, pour la Sensibilisation et la Formation aux Causes des Saints en Afrique ouvre ses portes, dès la rentrée 2025-2026 à Cotonou au Bénin.

Objectifs : Augmenter la capacité des Églises d’Afrique à proposer des Dossiers de sainteté Canonisable. Sensibiliser sur le phénomène de la Sainteté. Décrire les différentes étapes vers la Canonisation. Renforcer les compétences et les aptitudes de toute personne de bonne volonté, famille, communauté, association, etc. à susciter des candidats potentiels à la canonisation. Développer l’expertise pour la présentation des dossiers pouvant faire objet d’une canonisation.

Conditions d’admission : Avoir le niveau BAC ou un niveau équivalent. Être disponible à suivre au moins huit (8) des cours sur les dix (10) exigés en présentiel.

Inscription : Les inscriptions ont déjà démarré et se poursuivent tous les jours ouvrables de 8h à 13h et de 15h à 19h, au secrétariat de l’Institut Pontifical Jean-Paul II situé dans la Rue du Collège Père Aupiais, près le Codiam à Cotonou. Les cours démarrent le 6 octobre 2025 à 18h. Les frais d’inscription s’élèvent à 90 mille francs payables en trois tranches.

Débouchés : Devenir *Titulaire d’un Diplôme d’Études Spécialisées en Cause des saints*.

Contact téléphonique : 229 0199521414 / 229 0141852432 / 229 01 65374925.

Père Brice OUINSOU, *Directeur Ad interim*

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 15 au 21 août 2025

15 août : Assomption de la Vierge Marie ; **16 août** : St Etienne, roi de Hongrie (†1038) ; **17 août** : St Hyacinthe, confesseur (v.†1200-1257) ; **18 août** : Ste Hélène (v.†255-327) ; **19 août** : St Jean-Eudes, prêtre, fondateur (†1680 à Caen) ; **20 août** : St Bernard, Cistercien, abbé de Clairvaux, docteur de l’Église (†1153) ; **21 août** : St Pie X, Pape (†1914 à Rome).

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC
Édité par l’Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);
Tél : (+229) 21 32 12 07 / 47 20 20 00 / **Momo Pay** : 66 52 22 22 / 99 97 91 91
Email : contactcroixdubenin@gmail.com
Site : www.croixdubenin.bj
Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, **Tél** : 01 66 64 14 95 ; **Directeur adjoint** : Abbé Romaric Djohossou, romaricmahunan@gmail.com, **Tél** : 01 67 29 40 56 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou; **Secrétaire de rédaction**: Florent Houessinon ; **Desk Société**: Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou; **Desk Religion**: Abbé Romaric Djohossou; **Pao** : Bertrand F. Akplogan; **Correcteur** : André K. Okanla

Publicité :

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yèlouassi ; **Dassa** : Abbé Jean-Paul Tony ; **Djougou** : Abbé Brice Tchanhoun; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Nunayon Joël Bonou ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou**: Abbé Patrick Adjallala, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Joël Houénou ; **N'Dali** : Abbé Aurel Tigo.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 100. 000 F CFA, soit 150 euros.

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

Directeur : Abbé Jean Baptiste Toupé ; jbac1806@gmail.com ; **Tél** : 01 97 33 53 03
Tirage : 2.500 exemplaires.

Communiqué

Institut Pontifical Jean-Paul II
Pour Études Sur le Mariage et la Famille

Pour le compte de l’Année Académique **2025-2026**, l’Institut Pontifical Jean-Paul II vous propose un parcours de formation humaine et professionnelle spécifique. Vous voulez être au service de l’État, de la Nation, des familles, de l’Église et du développement. Vous voulez comprendre les grandes questions du Mariage et de la Famille, de la Psychologie et de l’Éducation. Vous voulez apporter votre contribution aux problèmes des personnes en situations difficiles, des enfants, des jeunes, des adolescents, des handicapés et des personnes âgées.

Dès à présent, l’Institut Pontifical Jean-Paul II vous ouvre ses portes avec un cadre de formation complète et des formateurs expérimentés, des prêtres et des laïcs, enseignants-chercheurs au Cames. Venez pour vous y former et pour obtenir des compétences avec des Diplômes d’État et des Diplômes canoniques.

Inscription : Tous les jours ouvrables de 8h à 13h et de 15h à 19h, au secrétariat de l’Institut Jean-Paul II situé dans la Rue du Collège Père Aupiais, près du Codiam, à Cotonou.

Contact téléphonique : 229 0199521414 / 229 0141852432 / 229 01 65374925

Signé : Père Brice OUINSOU, *Vice Président*

Programme du pèlerinage national Dassa-Zoumè 2025
(du 22 au 24 août)

Thème : « Avec Marie, soyons des pèlerins de l’espérance »

Vendredi 22 août 2025

- **08h00** : Messe pour l’Association du Saint Sacrement

Lieu : Sanctuaire Marial, suivie de l’adoration jusqu’à 14h

Célébrant : Père Sylvain ZOMAHOUN

Animation : Les membres de l’Association

- **09h00** : Messe pour les Marguilliers

Lieu : Grotte Mariale

Célébrant : Recteur du Sanctuaire et les Pères Audin BONI et Théodore ADJINAKOU

Animation : Chorale des jeunes du Sanctuaire Notre-Dame de la Paix d’Arigbo

- **17h-18h15** : Messe des Scouts

Lieu : Grotte Mariale

Célébrant : Pères Toussaint ZOUNTANGNI et Camèle CODJO

Animation : Chorale *Hanyé* de la Cathédrale Notre-Dame de Fourvière de Dassa

- **20h30-22h** : Messe d’ouverture

Messe : Sainte Marie, Mère de l’espérance.

Lieu : Grotte Mariale

Célébrant : Son Excellence Monseigneur François Xavier GNONHOSSOU, Évêque du diocèse de Dassa-Zoumè

Animation : Union des chorales *Ogo Oluwa* du doyenné de Dassa.

- **23h00-05h00** : Grande nuit de louange & intercession

Lieu : Grotte Mariale

Direction : Pères Rock GOUDJANOU, Pontien SÉFOU, Hyacinthe HOUNSOSSOU

Animation : Service-chant du *Renouveau Charismatique diocésain*.

Samedi 23 août 2025

- **06h-07h** : Messe pour les vendeurs et vendeuses d’objets de piété

Lieu : Grotte Mariale

Célébrants : Pères Jérôme ÉYÉ, Augustin AMÈGAN

Animation : Chorale *Hanyé* de Védji

- **09h-11h** : Conférence

Thème : « Avec Marie, soyons des pèlerins de l’espérance »

Conférencier : Père Aubin AGUESSY (Français et Fongbé)

Lieu : Grotte Mariale

Anglais : Père Adolphe Ibrahim SALIFOU

Yoruba : Père André ADJIBADÉ

Bariba : Père Camille SÉKÉ

MESSES DES DIOCÈSES À LA GROTTÉ

- **11h15-12h15** : Messe du diocèse d’Abomey

- **12h30-13h30** : Messe du diocèse de Djougou

- **13h45-14h45** : Messe du diocèse de Lokossa

- **15h-16h** : Messe du diocèse de Natitingou

- **16h15-17h45** : Messe pour les Malades (Messe votive : Sainte Marie, Notre-Dame des affligés)

Lieu : Sanctuaire Marial

Célébrants : Mgr Martin ADJOU-MOUMOUNI (et Père Adelphe ADAMBADJI et les Pères du CODIS)

Animation : Fraternité *Magnificat*

- **18h00-19h00** : Chemin de croix

(Pères Théodore ADJINAKOU, Abel OGBOLO et Placide LAWIN)

Animation : *Ahuwasio* de Lokossa et Ditamari de Natitingou.

- **19h15-20h15** : Procession aux flambeaux-Chapelet-Bénédiction

(Pères Jérôme BASSE, Noé AKABATON, Jacques HONZOUNON)

- **20h30-21h45** : Messe des nouveaux prêtres des années 2024 & 2025

Lieu : Grotte Mariale

Animation : Chœur du doyenné de Dassa

- **22h-23h** : Messe pour les Anglophones et Ibo.

Célébrants : Prêtres accompagnateurs & Pères Adolphe Ibrahim SALIFOU, Richard TATA, Emmanuel IMOH et Jacques AKABATON

Lieu : Grotte Mariale

Animation : Chorale Ibo de la Paroisse Sacré-Cœur de Dassa-Zoumè

MESSES DES DIOCÈSES À LA GROTTÉ (Suite et fin)

- **23h15-00h15** : Messe des diocèses de Parakou et N’Dali

Dimanche 24 août 2025

- **00h30-1h30** : Messe du diocèse de Porto-Novo

- **1h45-2h45** : Messe pour les Ivoiriens et Nigériens

Célébrants : Pères Ivoiriens et Nigériens assistés des Pères Pontien SÉFOU, Vincent AHOUE et Camèle CODJO

- **3h-4h00** : Messe du diocèse de Cotonou

- **4h15-5h15** : Messe du diocèse de Kandi

- **6h-7h** : Messe des prêtres confesseurs

Célébrant : Père Maximilien OGUISSO

Animation : Chorale *Hanyé* de Togon

- **7h-8h** : Dévotions

- **8h00-8h30** : Préparation de l’autel

- **9h00** : Habillement des concélébrants au Calvaire & Procession (pendant la procession, chapelet dirigé par l’abbé Jacques AKABATON)

- 09h30 : MESSE PONTIFICALE

Célébrant principal : Son Excellence Mgr Rubén Dario RUIZ MAINARDI, Nonce Apostolique près le Bénin et le Togo

Pour la Commission de la Liturgie,

Père Fortuné BADOU

Directeur du CENAPEM, Recteur du Sanctuaire



ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

Dogoudo célèbre 10 ans de vie paroissiale

Florent HOUÉSSINON

Le dimanche 10 août 2025, la paroisse Transfiguration de Dogoudo, dans le Département de l'Atlantique, a célébré ses 10 ans de création. L'eucharistie a été présidée par Mgr Roger Hounghédji, Archevêque de Cotonou, aux côtés d'une douzaine de prêtres dont les Pères Edgard Déguénou, vicaire forain d'Allada, et Skylad Eucher Adouknpè, curé de la paroisse de Dogoudo.

Une longue procession de fidèles et de prêtres fermée par Mgr Roger Hounghédji tenant sa crosse métallique dans la main gauche et sa mitre sur la tête, a certainement retenu l'attention des habitants du village de Dogoudo, le dimanche 10 août dernier. La procession était animée par la chorale *Ahuwasio*. Partie de la sacristie de la paroisse Transfiguration, elle emprunte la ruelle longeant le mur paroissial pour marquer une pause au seuil du nouveau portail. L'Archevêque y bénit l'entrée, ouvre l'accès et laisse passer les fidèles vêtus du pagne conçu pour l'événement : les 10 ans de la paroisse Transfiguration de Dogoudo. Le mot de bienvenue de la communauté a été lu par Guy Aplogan Djibodé, vice-président du Conseil aux Affaires économiques.

Se distinguer par la pureté de la foi

L'homélie de Mgr Roger Hounghédji au cours de



Photo /La Croix/ Florent HOUÉSSINON

Au premier plan, la dizaine d'enfants baptisés au cours de l'eucharistie

l'eucharistie aborde trois repères formulés comme des « consignes » pour l'avenir, à savoir : cultiver la foi authentique bien comprise et bien vécue, se distinguer par la qualité de vie et devenir des intendants fidèles. « Chers fidèles, la foi chrétienne ne peut être ni confondue, ni mélangée avec aucune autre forme de croyance. Qu'on n'entende donc pas dire que chez vous, il existerait des chrétiens qui mélangent foi chrétienne et pratiques occultes dans un horrible syncrétisme. Qu'il n'en soit ainsi pour aucun d'entre vous ! Ma prière, c'est que votre communauté soit une communauté qui se distingue par la pureté de sa

foi », déclare-t-il.

Le prélat fait deux remarques : la première, positive, concerne la promotion de la foi authentique comme l'un des objectifs du Plan de travail annuel de la communauté. « La deuxième remarque dont je vous invite à respecter, c'est qu'il faut que les formations bibliques s'étendent à tous les fidèles : ne la limitez pas aux agents pastoraux, mais que tous y participent. Car la connaissance de la Parole est indispensable pour la foi authentique », ajoute-t-il.

Soutien pastoral indéfectible

Plusieurs autorités communales et locales ont pris part à la messe

au cours de laquelle le Père-curé Skylad Eucher Adouknpè et ses paroissiens ont promis maintenir le cap afin de continuer de mériter la place de choix qu'ils occupent dans l'animation et la vitalité des Communautés ecclésiales de base (Ceb). La communauté en compte 26 actives et vivantes, un record atteint grâce au travail abattu par les différents curés, notamment les Pères Hilaire Houéto et Florent Bocco dont les noms sont revenus plusieurs fois dans le chant composé pour ce jubilé et exécuté en fin d'eucharistie.

Selon le Père Adouknpè, « Dieu a les deux bras étendus. L'un est assez fort pour nous

entourer de justice, l'autre assez doux pour nous entourer de grâce. C'est pourquoi quand la Providence abonde, c'est l'action de grâce qui convient. Au terme de cette célébration, je n'ai d'autre mot plus fort que merci pour exprimer à vous, Excellence Mgr, la profonde gratitude de vos fils et filles de la paroisse Transfiguration, le centre et ses cinq stations ». Mgr Roger Hounghédji lui a adressé ses vives félicitations. Sa joie est d'autant plus grande de savoir que la communauté s'est dotée d'une structure paroissiale de la Fondation de l'Archidiocèse de Cotonou afin de contribuer substantiellement aux œuvres sociales du diocèse. « Cher Père Eucher, merci pour l'excellent travail que tu accomplis ici depuis le début de ton ministère l'année dernière. Je t'encourage à persévérer : tu as tout mon soutien, ainsi que l'assurance de mes prières », précise Mgr Hounghédji. Le Père Adouknpè a quant à lui adressé ses remerciements à l'Archevêque, aux vicaires généraux et forains, aux paroissiens et à toutes les personnes généreuses de la paroisse. Il a également lancé un appel à la mobilisation pour la construction à Dogoudo d'un « temple digne du Seigneur ».

En plus du Saint Sacrifice, la messe a connu d'autres séquences telles que le baptême de 10 nouveau-nés, la mise en terre de deux plants par l'Archevêque et la remise de divers cadeaux aux lauréats des différentes compétitions organisées dans le cadre de ce jubilé. La paroisse Transfiguration de Dogoudo a été créée le 23 juin 2015 par Mgr Antoine Ganyé, alors Archevêque de Cotonou. Les paroissiens lui ont exprimé leur gratitude.



Photo /La Croix/ Florent HOUÉSSINON

Debout à l'extrême gauche, le Père Skylad Eucher Adouknpè assiste à la mise en terre de l'un des deux plans du jubilé par Mgr Roger Hounghédji